

APPEL À PROJET

EXPOSITION À LA MAISON DU PATRIMOINE

CONCARNEAU, VILLE-CLOSE



6 AVRIL 2024
23 JUIN 2024



CONTEXTE :

La Maison du Patrimoine, ouverte au public d'avril à novembre, accueille chaque année près de 100 000 visiteurs. Elle offre un accès privilégié aux fortifications et est le point de départ de visites et d'ateliers destinés aux publics locaux et touristiques. La Maison du Patrimoine présente également tous les ans une à deux expositions gratuites pour le public, abordant des thèmes variés, liés à Concarneau, son histoire et son patrimoine.

En 2023, la Maison du Patrimoine organisait sa première Exposition collective, présentant des œuvres de 6 artistes établis à Concarneau : Michel Costiou, Béa Herry, Thierry Lo, Sylvie Guével, Bruno Blouch et Martine Saint Lo. Comptant plus de 26 000 visiteurs entre le 8 avril au 25 juin l'exposition a rencontré un véritable succès.

En 2024, la Maison du Patrimoine souhaite réitérer cet appel à projet pour une nouvelle Exposition collective.

THÈME DE L'APPEL À PROJET :

Il est proposé aux artistes ayant un atelier ou une galerie à Concarneau, Elliant, Melgven, Nevez, Pont-Aven, Rosporden, Saint-Yvi, Trégunc, Tourc'h, d'exposer à la Maison du Patrimoine afin de présenter leur travail dans un écrin nouveau, à l'entrée de la Ville-Close.

THÈME : L'UNIVERS MARITIME

Entièrement tournée vers la mer, Concarneau en a de tout temps tiré sa richesse, depuis la première économie de la pêche développée dès le Moyen Âge jusqu'au tourisme balnéaire. Marqueur fort de l'identité concarnoise, le vécu maritime est visible dans la ville et dans la vie des habitants. Encore aujourd'hui, chantiers navals, port de pêche, port de plaisance, plages et sentiers côtiers se côtoient et marquent la Ville Bleue d'une empreinte maritime. C'est pourquoi la Maison du Patrimoine souhaite valoriser l'univers maritime dans sa nouvelle Exposition collective.

Il est demandé aux artistes de proposer des œuvres liées à la thématique maritime, sans critère de technique ou de forme. Les contraintes à respecter sont essentiellement liées au lieu d'exposition et sont détaillées dans les conditions d'exposition jointes à l'appel à projet.

PROGRAMMATION AUTOUR DE L'EXPOSITION :

Le temps de l'exposition, le service Patrimoine souhaite organiser des temps d'animation et de rencontre entre les œuvres, les artistes et le public. Il est demandé aux candidats de proposer au moins un temps de rencontre et/ou d'animation à destination du public.

Cette proposition sera à détailler dans la partie « Fiche Rencontre / animation »

Le service patrimoine se réserve le droit de proposer d'autres animations autour de l'exposition. Le cas échéant, les artistes en seront informés avant le début de l'exposition.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU D'EXPOSITION : Maison du Patrimoine, Tour du Gouverneur en Ville-Close

OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au dimanche, de 10H30 à 12H30 et de 14H à 18H durant les vacances de Pâques, puis les après-midis de 14H à 18H jusqu'à la fin de l'exposition.

ACCÈS AUX EXPOSITIONS : gratuit

CALENDRIER :

Semaine 47 (20 - 24 novembre) : diffusion de l'appel à projet

5 janvier : réception des candidatures

Semaine 03 (15 - 19 janvier) : sélection des œuvres

Semaine 06 (5-9 février) : rencontre des artistes et visite de la Maison du Patrimoine pour définir la scénographie

16 février : date limite d'envoi des informations de communication

Mercredi 3 avril : installation de l'exposition

samedi 6 avril : réouverture de la Maison du Patrimoine au public

MODALITÉS DE CANDIDATURE :

Un dossier complet sera retourné par mail ou voie postale avant le 5 janvier 2024 et comprendra :

- La fiche de renseignement remplie, signée et portant la mention : « J'ai bien pris connaissance du dossier et en accepte tous les termes ».
- La fiche « Rencontre / animation » remplie et signée.
- Une présentation de l'artiste, de son concept et ses inspirations.
- Une sélection de 2 à 5 œuvres sur la fiche correspondante. Pour chaque œuvre proposée, un visuel sera ajouté dans le dossier de candidature, ainsi qu'une justification du lien avec le thème de l'appel à projet.

La réponse à l'appel à projet vaut acceptation des contraintes inhérentes au lieu, détaillées dans les conditions d'exposition jointes à l'appel à projet. Possibilité de visiter la Maison du Patrimoine avant de répondre à l'appel à projet en prenant rendez-vous auprès du service patrimoine par mail.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

5 janvier 2024

MAIL :

patrimoine@concarneau.fr

ADRESSE POSTALE :

Service patrimoine
Pôle culturel, place du Général de Gaulle
29900 Concarneau

SÉLECTION :

La sélection des artistes se fera par un jury composé de l'Adjoint au Maire délégué à la culture et des agents de la direction de l'action culturelle et prendra en considération l'adéquation des œuvres avec l'espace d'exposition et la thématique, la faisabilité technique, le caractère créatif des œuvres et le respect des modalités de candidature énoncées dans le présent dossier. Une attention particulière sera portée au projet de rencontre ou d'animation proposé par l'artiste.

Seront privilégiés les candidats n'ayant pas participé à l'exposition collective l'année précédente.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS :

ENGAGEMENTS DES ARTISTES :

- Organiser la mise en place de l'exposition concernant ses œuvres : transport, montage, démontage. En cas de présentation spécifique d'une œuvre, l'artiste s'engage à apporter le matériel nécessaire (vitrine, ...). Le service Patrimoine dispose de moyens d'accrochage définis dans les conditions d'exposition jointes à l'appel à projet : toute présentation d'œuvre nécessitant d'autres moyens sera assurée par l'artiste.
- Autoriser la Ville de Concarneau à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale de l'exposition dans toutes les déclinaisons envisagées (print : affiches, dépliants ; presse ; web : réseaux sociaux, site internet de la Ville de Concarneau, ...)
- La Maison du Patrimoine ne gère en aucun cas la vente d'une œuvre. Si un visiteur souhaite acquérir une œuvre, il se mettra en lien directement avec l'artiste. Le cas échéant, la vente se fera à la fin de l'exposition.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CONCARNEAU :

- Mettre à disposition des artistes, à titre gracieux, le lieu d'exposition.
- Rémunérer l'artiste au titre de la présentation publique de leurs œuvres (selon le barème de recommandations du Ministère de la Culture ¹).
Dans le cadre de l'animation de l'exposition (rencontre avec le public, atelier de découverte artistique, visite de l'atelier...), l'artiste percevra une rémunération supplémentaire, conformément au devis joint à la candidature.
- Coordonner et prendre en charge la communication globale autour de l'exposition
- Assurer les œuvres installées à la Maison du Patrimoine (l'assurance ne couvre pas le transport des œuvres)
- Aider à la mise en place des œuvres, dans la limite de la disponibilité des agents du service Patrimoine.
- Organiser un vernissage.

¹: Dans le cadre d'une exposition collective sans droit d'entrée de moins de 10 artiste : 1 000 € à diviser par le nombre d'artistes. Forfait minimal quels que soient la durée et le nombre d'œuvres. *Source : Ministère de la Culture.*

FICHE DE RENSEIGNEMENT :

En cas de candidature, retourner cette fiche remplie. (2/3)

Contenu du cartel de l'œuvre :

.....

.....

.....

.....

.....

Œuvre n°2

(Pensez à ajouter le visuel de l'oeuvre dans votre dossier)

Titre de l'œuvre :

Année de création :

Technique :

.....

Mode de présentation envisagé :

.....

.....

Contenu du cartel de l'œuvre :

.....

.....

.....

.....

.....

Œuvre n°3

(Pensez à ajouter le visuel de l'oeuvre dans votre dossier)

Titre de l'œuvre :

Année de création :

Technique :

.....

Mode de présentation envisagé :

.....

.....

Contenu du cartel de l'œuvre :

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE DE RENSEIGNEMENT :

En cas de candidature, retourner cette fiche remplie. (3/3)

Œuvre n°4

(Pensez à ajouter le visuel de l'oeuvre dans votre dossier)

Titre de l'oeuvre :

Année de création :

Technique :

.....

Mode de présentation envisagé :

.....

.....

Contenu du cartel de l'oeuvre :

.....

.....

.....

.....

.....

Œuvre n°5

(Pensez à ajouter le visuel de l'oeuvre dans votre dossier)

Titre de l'oeuvre :

Année de création :

Technique :

.....

Mode de présentation envisagé :

.....

.....

Contenu du cartel de l'oeuvre :

.....

.....

.....

.....

.....

